

RAPPORT D'ACTIVITE

2019



LIBERTY SENIORS
SERVICE À LA PERSONNE

**+ de 75 ans
mobiles**

Service
porte à porte
1,30€
le voyage

- sorties seul(e)
ou
entre ami(e)s
- médecin
hôpital
- shopping
- cinéma
- visites

[priorité aux rendez-vous médicaux]

tgl
Transport du Grand Longwy

Tél. 06 79 70 01 89

PRÉAMBULE :

Le SMITRAL assure dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le transport régulier des usagers, le transport des élèves des collèges, lycées, des classes Ulis écoles et collèges et de SEGPA, et le transport des personnes en situation de handicap avec le STA et des personnes de plus de 75 ans avec le service Liberty Séniors.

LE TRANSPORT DES USAGERS

Le réseau actuel se structure autour de la super navette qui assure la desserte des principaux sites attractifs de l'agglomération comme l'hôpital, la maison de l'emploi, les principaux établissements scolaires, et Pôle Europe.

Cette ligne qui se veut l'épine dorsale du réseau reste la plus fréquentée avec 343 145 validations par an en 2018 et 381 785 validations en 2019 soit 44.8 % des usagers qui fréquentent nos lignes.

La ligne A démarre d'Heumont en passant par Longwy-Bas pour rejoindre le cabinet médical, le cinéma, Gouraincourt, l'hôpital et Pôle Europe. Sur cette dernière ont été enregistrées 88 978 validations en 2018 et 90 549 validations en 2019 soit 10.6 % des usagers qui fréquentent nos lignes.

La Ligne B qui part de Longwy-Bas pour rejoindre Saint-Charles, Villers-la-Montagne (sur quelques tranches horaires) Haucourt, Mexy, Longwy-Haut, Cosnes-et-Romain et Lexy avec la desserte de la place Darche, de la plaine des jeux et de la nouvelle zone commerciale Leclerc. Cette dernière concerne 75 604 validations en 2018 et 80 267 validations en 2019 soit 9.4 % des usagers du réseau.

La ligne C, qui reste la plus longue, assure la liaison Longwy-Villerupt et dessert également les communes de Thil, Tiercelet, Hussigny, Saulnes, Herserange, Longwy-Bas, Longwy-Haut, la zone du Pulventeux et le quartier Boismont. Elle a permis d'assurer 195 677 validations en 2018 et 196 925 en 2019 soit 23.1 % des usagers du réseau.

La ligne D part de Longwy-Bas pour rejoindre Longlaville, la zone commerciale des 3 frontières, Pôle Europe, Mont-Saint-Martin, Longwy-Haut (rue Stanislas, Lycée Mézières et rue Mercy). Cette dernière concerne 104 354 validations par an en 2018 et 102 104 en 2019 soit 12 % des usagers qui fréquentent le réseau.

Deux transports à la demande viennent compléter ce maillage, ils desservent les communes de Morfontaine, Cutry, Villers-la-Montagne, Haucourt, Gorcy et Ville-Houdlémont. Ils ont été mobilisés pour 858 voyages pour 2019 soit 0.01 % de l'ensemble des usagers.

Près de 827 415 km ont été réalisés pour assurer l'ensemble de ces services pour 852 488 validations.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

TGL déploie, dans le cadre de la DSP, plus de 30 lignes pour assurer le transport des 3 323 élèves des collèges et lycées du territoire. C'est ainsi 310 381 kilomètres qui ont été effectués pour assurer ce service avec 1 380 050 validations.

La convention qui lie le SMITRAL à la Région Grand Est a permis d'assurer le transport de 620 élèves.

C'est ainsi 3 943 élèves qui bénéficient du concours du SMITRAL pour se rendre chaque jour dans leurs établissements.

Concernant les classes spécialisées Ulis écoles, Ulis collèges et SEGPA, le SMITRAL a organisé dans le cadre d'un marché public, le transport de 10 élèves à la rentrée de septembre 2019. Le Conseil Départemental assure désormais l'acheminement des élèves de primaire vers leurs établissements.

Le SMITRAL a veillé, avec le concours des enseignants en charge des dossiers des élèves concernés, au respect le plus stricte du code de l'éducation qui confie aux Autorités Organisatrices de la Mobilité le transport des élèves qui peuvent emprunter les bus.

C'est ainsi, une enveloppe de 26 893.32 € qui a été consacrée au financement de ce service.

LA MOBILITÉ DES PLUS FRAGILES

CONTEXTE

Le SMITRAL a, en 1999, mis en place un service de transport adapté dédié aux personnes rencontrant un problème de mobilité lié à une problématique santé.

La structuration de ce service émane de réunions de travail auxquelles les association APF, GIHP et les services du Conseil Départemental ont participé.

Un constat démontrait que même si les lignes régulières du réseau étaient adaptées, les personnes en situation de handicap ou rencontrant un problème de mobilité lié à leur santé ne pouvaient les emprunter.

Elles ne peuvent en effet se rendre aux arrêts de bus les plus proches de leur domicile et attendre l'arrivée des transports en raison de leur état de santé.

De plus, les logements adaptés ne sont pas toujours localisés à proximité d'arrêts de bus.

Pour leur permettre de ne pas être coupées de la société et accéder à des services médicaux, des loisirs, faire des courses, il était nécessaire de mettre en place un service adapté qui leur est dédié.

Un règlement conditionnant les conditions d'accès à ce dispositif a été mis en place par le comité du SMITRAL en 2015.

Ainsi, ce dernier est ouvert aux personnes domiciliées sur le territoire du SMITRAL, âgées de plus de 14 ans ou qui sont accompagnées par un adulte, qui ont un taux d'invalidité reconnu supérieur ou égal à 80%, ou qui sont titulaires d'une carte de cécité, ou sont dans l'incapacité d'utiliser physiquement ou psychiquement les services réguliers urbains (une attestation médicale motivée du médecin est requise).

Pour en bénéficier, les personnes sont invitées à déposer un dossier qui est examiné par la commission du SMITRAL (à laquelle sont invités les associations comme l'APF, des élus du SMITRAL, TGL et le Conseil Départemental).

Ce service est intégré dans la Délégation de Service public que le SMITRAL a contractualisé avec son prestataire TGL.

Il fait l'objet d'une facturation aux kilomètres réalisés annuellement pour sa mise en œuvre.

BILAN DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2019

Actuellement, nous dénombrons près de 128 utilisateurs inscrits pour près de 50 utilisateurs très réguliers du service (réservation plus de 3 fois par mois).

Ces derniers ont mobilisé 4 416 courses pour 48 440 kms.

C'est un budget de plus de 90 582.80 € € TTC que le SMITRAL a consacré à ce transport en 2019.

Il a pu bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 25 000 € pour sa pérennisation.

La vente de tickets a permis de mobiliser 6 962 € de recettes complémentaires soit 7.7 % du coût du service.

La moyenne d'âge des utilisateurs, dont la plus jeune à 18 ans et le plus âgé 81 ans, est de 57 ans.

39 % des usagers sont en fauteuil roulant, 18 communes sur les 24 concernées par les services du SMITRAL ont des habitants qui mobilisent ce service.

C'est sur les communes de Longwy et Mont-Saint-Martin que le service est le plus sollicité (72 %). Mais, il convient d'indiquer qu'elles concentrent le plus grand nombre d'habitants et de logements sociaux adaptés.

La majorité des transports réalisés ont pour objet, les courses pour 47 %, des visites médicales pour 33 %, les loisirs 17 %, et l'emploi 2 %.

Le SMITRAL a décidé, lors de la commission STA, d'affecter pour 2020 un demi véhicule supplémentaire car le service est arrivé à saturation.

Les opérateurs autres que le SMITRAL qui assuraient le transport des personnes en situation de handicap ne sont plus présents sur le territoire. Il devient même difficile pour certaines personnes de solliciter un VSL.

Sans ce service dédié, beaucoup de personnes en situation de handicap seraient totalement isolées sans pouvoir accéder à des services vitaux.

MISE EN PLACE DU LIBERTY SÉNIORS

Pour pallier aux difficultés de la mobilité des séniors, il convient de pérenniser un service de transport ouvert aux personnes de plus de 75 ans **non handicapées** (GIR 5 ET GIR6). Le Service de Transport Adapté assurant cette prise en charge qui est opérant de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi et assure sur le périmètre des 24 communes (Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Morfontaine, Mont-Saint-Martin, Réhon, Saulnes, Tiercelet, Thil, Villers-la-Montagne, Villerupt, Cosnes-et-Romain, Cons-la-Grandville, Chenières, Filières, Gorcy, Laix, Ugny) et une commune du Longuyonnais Ville-Houdlémont, des navettes pour assurer un transport de la porte du domicile des voyageurs jusqu'à leur destination qui serait obligatoirement inscrite dans le périmètre de compétence du SMITRAL.

L'obligation, pour les usagers, est de réserver la veille avant 17h00 la course demandée et des circuits sont organisés par groupe de communes dans un véhicule de 8 places adapté aux problématiques des personnes âgées.

Ces dernières se retrouvent dans un environnement sécurisé tout en ne se posant pas de questions sur l'arrêt, le sens des lignes et les horaires.

Ainsi, la partie anxiogène liée à l'utilisation des lignes régulière est bannie.

Mis en place en décembre 2016, ce service est de plus en plus mobilisé. Dès mars 2017, il était à plus de 50 % d'occupation, une montée en charge que nous n'avons jamais connu dans le cadre du développement d'autres services de transport, ce qui traduit son utilité et le fait qu'il réponde à une problématique posée aux séniors.

Cette évolution se confirme en 2019 avec une fréquentation qui a été multipliée par 4 depuis 2017 (1 359 courses en 2017 pour 3 341 en 2018 et 4 122 en 2019).

Le SMITRAL devra déployer des moyens supplémentaires (un demi véhicule de plus) pour proposer 1 000 courses supplémentaires en 2020 afin de répondre aux sollicitations.

Les rendez-vous médicaux sont priorités au niveau de l'organisation des courses demandées (elles représentent 25 % des destinations) pour compenser la problématique de désertification rencontrée au niveau des spécialistes sur notre territoire.

Le coût de cette prestation se fait au tarif d'un ticket de bus.

Dès 2018, Le SMITRAL a donné aux CCAS des tickets de bus afin que ces derniers soient apportés aux séniors les plus en difficulté. Il est important que les situations financières contraintes ne constituent pas un frein à l'utilisation de ce service.

C'est une enveloppe de 5 000 € qui est mobilisée par les CCAS pour assurer ce dispositif.

Le budget global nécessaire pour cette opération en 2019 est de 88 505.69 € TTC. Il est calculé sur le coût kilométrique de la prestation qui s'établit sur 44 594 km annuels réalisés par un véhicule 8 places soit 171 km jours réalisés, le coût de traitement des demandes et des frais d'assurance.

Bilan sur une année de janvier 2019 à décembre 2019

On estime à 600 personnes le nombre de passagers réguliers susceptibles d'avoir recours à ce dispositif.

4 122 voyages ont été réalisés par le Liberty Séniors.

Ainsi, 16 courses sont réalisées par cette navette chaque jour.

Ce service a été largement mobilisé pour acheminer les personnes intéressées par les conférences organisées dans le cadre de la conférence des financeurs.

Les usagers de 20 communes sur 24 (périmètre du SMITRAL) mobilisent régulièrement ce service.

16.64 % de la fréquentation de ce service est assurés par les 8 nouvelles communes membres, qui sont rurales et qui représentent 11.93 % de la population totale concernée par les transports du SMITRAL.

Les communes les plus rurales desservies par le SMITRAL représentent 55 % de la population totale de notre périmètre. Les usagers de ces secteurs représentent 83.18 % des utilisateurs du Liberty Séniors.

Ce service répond totalement aux problématiques d'isolement des populations les plus éloignées des services commerciaux, médicaux et culturels.

La destination des courses :

- 58 % pour du shopping
- 25 % pour des rendez-vous médicaux
- 16 % pour les loisirs
- 1 % pour la visite de conjoint en maison de retraite

On constate une hausse significative des trajets pour raisons médicales.

ETUDE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA T2L

SITUATION ACTUELLE

La T2L regroupe 27 communes pour 16 027 habitants.

La commune la plus peuplée est Longuyon avec 5 547 habitants et la moins dense en population celle de Othe avec 36 habitants.

Le territoire de l'intercommunalité est de 242.72 Km².

Actuellement, les dessertes proposées à la population se reposent sur 2 lignes TER (bus et train en partance de Longuyon) et les lignes scolaires ouvertes aux usagers s'il y a de la place disponible.

Une ligne de train ne dessert que Longuyon en direction de Longwy et propose 9 allers et 8 retours de 5h32 à 20h18.

Des bus TER confortent ce service et permettent de desservir 3 communes de la T2L (Longuyon, Viviers-sur-Chiers et Montigny) pour des départs vers Longwy à partir de 5h38 et un dernier retour à 20h18.

Cette ligne propose 8 allers et 6 retours par jour.

Une autre ligne ferroviaire TER assure la liaison Thionville, Longuyon, Charleville-Mézières, 6 allers et 6 retours sont proposés.

2 allers et 3 retours sont proposés en bus entre Longuyon et Charency-Vezin, (départs 7h17, 8h37 et retours 12h15, 16h46 et 19h04).

Cette ligne permet la desserte des communes de Colmey, Villette, Charency, Epiez-sur-Chiers et pour un aller /retour à Saint-Jean-Les-Longuyon 8h27-19H24.

Concernant les lignes scolaires, il n'est proposé qu'un aller le matin et un retour le soir sauf le mercredi avec un retour vers midi.

Les communes de Baslieux, Doncourt, Saint-Pancré, Villers-la-Chèvre, Longuyon et Tellancourt se retrouvent reliées à Lexy.

Beuveille, Pierrepont, Boismont-à-Briey, Han-devant-Pierrepont, Doncourt, Baslieux, Viviers-sur-Chiers, Montigny-sur-Chiers, Fresnois, Colmey, Villette, Charency-Vezin, Epiez, Villers-le-Rond, Saint-Jean-les-Longuyon, Petit-Failly, Grand-Failly, Allondrelle-la-Malmaison, Tellancourt, et Villers-le-Chèvre sont reliées à Longwy.

Allondrelle-la-Malmaison, Han-devant-Pierrepont, Pierrepont, Viviers-sur-Chiers, Fresnois, Montigny-sur-Chiers, Villers-le-Rond, Doncourt-les-Longuyon et Beuveille sont reliées à Longuyon. Han-devant-Pierrepont, Boismont et Saint-Supplet sont reliées à Jarny.

La commune de Longuyon s'appuie sur des offres de mobilité intéressante avec des possibilités de se rendre sur Longwy, Thionville et Charleville-Mézières.

Pour les communes périphériques, la situation est particulièrement complexe. Sans véhicule, il est difficile de circuler dans l'agglomération. Seules les lignes scolaires au tarif d'un aller à 2.5 € peuvent offrir une alternative mais nécessitent un déplacement le matin de bonne heure pour un retour tardif en soirée.

Il convient de s'appuyer sur les motifs et les lieux de déplacements des habitants de la T2L.

Pour obtenir ces informations l'AGAPE, à la demande du SMITRAL, a mené une analyse des circulations en extrapolant des éléments de l'étude « enquête déplacement ».

Les communes membres de la T2L ont diffusé un questionnaire auprès de leurs habitants pour obtenir également des informations sur leurs habitudes et besoins de déplacement.

Transdev a sollicité SFR pour connaître les allers et retours des possesseurs de smartphones.

LES MOTIFS ET BESOINS DE DÉPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA T2L

a) Etude de l'AGAPE

Le SMITRAL a confié à l'AGAPE une étude fine des données EDVM sur les territoires de la T2L, de la CAL et de la CCPHVA.

16 170 déplacements domicile- travail ont été recensés et analysés sur les 3 EPCI.

Il ressort que la majorité des déplacements restent internes à l'EPCI entre 82 % et 96 % à l'exception de la T2L où 51 % des actifs quittent le territoire pour aller en quasi-totalité sur le territoire de la CAL.

Ce constat se reproduit sur la mobilité scolaire où 34 % des élèves de la T2L quittent le territoire pour se rendre sur celui de la CAL.

C'est sur la commune de Longuyon que la marche à pied constitue un moyen de déplacement important avec 43.01 % contre une moyenne de 25 % sur les autres territoires.

Les motifs des déplacements varient en fonction du statut de la personne interrogée. Ainsi, pour un actif (hors frontaliers) 51 % des déplacements sont liés à un emploi, 42 % pour des études pour les moins de 25 ans et pour les plus de 65 ans 42 % se déplacent pour effectuer leurs achats.

Le temps de déplacement moyen par jour et par personne sur le territoire de la T2L est de 84 minutes (avec un temps moyen de déplacement de 15 minutes).

14 % des personnes enquêtées sur le T2L sont considérées comme des immobiles. C'est-à-dire qu'elles ne se sont pas déplacées la veille de l'enquête EDVM.

Sur 27 188 déplacements effectués par les habitants de la T2L (flux inter -territoriaux), 15 811 se font sur la commune de Longuyon, 6 082 sur le reste du territoire de la T2L et 5 295 sur le territoire de la CAL.

Les habitants de la CAL se rendent plus sur Longuyon que sur Villerupt.

La majorité des déplacements s'effectuent entre 6H00-12h00 et 16h00-19h00.

Les flux frontaliers

55 % des flux de frontaliers partent de la CAL et 32 % de la CCPVA. Ils se dirigent à plus de 90 % vers le Luxembourg.

La majorité de ces flux se font en direction du centre sud Luxembourgeois et le sud du Luxembourg.

Pour la T2L sur les 2 591 flux de travailleurs frontaliers, le centre sud, le PED et le sud du Luxembourg sont à 80 % les destinations privilégiées.

Arlon ne représente que 7.9 % de ces flux.

95 % de ces déplacements se font pour les habitants de la T2L en voiture.

De plus, 51 % des déplacements transfrontaliers ont pour objet de se rendre sur son poste de travail.

Le temps de déplacement est de 37 minutes pour les habitants de la T2L.

Les flux extra- territoriaux hors frontaliers

Les faibles volumes de déplacement ne permettent pas d'accorder une large fiabilité des données.

Toutefois, le bassin de Landres et la CC du Pays Audinois représentent 31 % des déplacements, le CA du Grand Verdun 14.75 % et 17.63 % pour la communauté du pays de Montmédy.

Au regard de ces éléments, la T2L et la CAL constituent un même bassin de vie et les déplacements des habitants entre ces 2 intercommunalités se font de manière naturelle et régulière.

b) Analyse du questionnaire diffusé auprès des habitants de la T2L

Un questionnaire joint en annexe a été diffusé auprès de 15 351 habitants que compte les 26 communes de la T2L (les habitants de Ville-Houdlémont n'ont pas été sollicités car ils bénéficient des transports du SMITRAL).

16 communes sur 26 ont retourné les questionnaires renseignés à la T2L. Elles représentent 75 % des habitants de cette intercommunalité.

Les 179 réponses ont été analysées et il ressort que :

- Les habitants qui ont répondu représentent 1.5 % de la population sollicitée
- 63 % des personnes qui ont répondu sont des femmes
- 75 % disposent d'un véhicule. Pour ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion, ils sollicitent principalement pour être véhiculés, des amis pour 9 %, la famille pour 20 % ou ont recours aux transports en commun existants ou à leurs aide-ménagères

L'objet des déplacements par les personnes interrogées reste pour 80 % médical, 69 % des courses, 48 % les loisirs (le bénévolat est souvent évoqué) et 32 % le travail.

L'âge des personnes qui ont répondu explique le faible taux des trajets travail. En effet, les 16/ 25 ans ne représentent que 1 %, les 26/ 30 ans 2 %, les 31/50 ans 15 %, les 51/ 65 ans 30 %, les 66/ 74 ans 27 % et les plus de 75 ans 25 %.

Beaucoup de personnes qui vivent en zone rurale anticipent les difficultés de mobilité auxquelles elles seront confrontées lorsqu'elles vieilliront. Beaucoup évoquent la complexité de conduire à plus de 80 ans.

44 % des personnes interrogées sont ouvertes au covoiturage. Ce chiffre ne concerne pas les plus de 75 ans qui n'envisagent pas d'utiliser ce type de mode de déplacement.

La mise en œuvre d'un TAD est sollicitée à 61 %, un Service de Transport Adapté à 30 % et le Liberty Séniors à 42%.

Ces chiffres varient en fonction de l'âge des personnes interrogées. Les plus de 75 ans souhaitent en quasi-totalité s'appuyer sur un transport adapté à leur âge.

Quant aux destinations privilégiées, Longuyon ressort à 66 %, Longwy 65 % et Mont-Saint-Martin 43 %.

Les autres destinations demandées sont :

- Lexy, Thionville, Luxembourg, Montmédy, Verdun, Briey, Villerupt et Longlville

En conclusion, l'analyse de ces questionnaires nous interpelle sur l'importance de disposer de moyens de mobilité en zone rurale surtout lorsque l'on vieillit.

Les salariés transfrontaliers attendent également des alternatives en transport en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

c) Déplacements des habitants de la T2L identifiés par le biais de smartphones

Une étude a été lancée afin de mieux connaître les flux sur le territoire de la T2L et ainsi, envisager de proposer des moyens adaptés sur cette zone aujourd'hui non desservie, limitrophe du réseau de Longwy exploité par TGL.

L'étude s'appuie sur des données de flux mobiles recueillis et redressés par SFR Géostatistics sur le mois d'octobre 2018, autour du périmètre des 2 intercommunalités celles du Longuyonnais et de Longwy.

Périmètre cible :

- CC du Longuyonnais : 26 communes / 9 496 habitants (découpée en 11 zones)
- CC de Longwy : 21 communes / 57 771 habitants (découpée pour l'analyse en 12 zones)

Étude des différents flux :

- **Au départ de Longwy :**

3 568 239 flux de déplacements dont 60 % externes à la zone étudiée

- **Au départ du Longuyonnais :**

611 459 flux de déplacements dont 77 % externes à la zone étudiée

On constate que la majorité des flux se font en interne :

- **Longwy**

1 431 233 flux au départ de cette zone

1 382 111 à destination de Longwy et 49 122 en direction du Longuyonnais

Soit 97 % des flux au départ de Longwy qui restent dans cette communauté de communes

- **Longuyonnais**

136 168 flux au départ de cette zone

101 343 à destination du Longuyonnais et 34 825 en direction de Longwy

Soit 74 % des flux au départ du Longuyonnais qui restent dans cette communauté de communes

Le plus important volume de déplacement s'effectue pour 97 % sur le CAL et 74 % de la T2L sur le périmètre de l'intercommunalité.

Les habitants se déplacent sur le territoire de leurs intercommunalités.

Les flux entrent les 2 intercommunalités :

Somme de Total	Desti_CC		
Origine_CC	LONGUYONNAIS	LONGWY	Total général
LONGUYONNAIS	101 343	34 825	136 168
LONGWY	49 122	1 382 111	1 431 233
Total général	150 465	1 416 936	1 567 401

Pour les autres déplacements qui s'effectuent en dehors du périmètre des 2 intercommunalités :

- **Longwy**

47 531 flux au départ de cette zone s'orientent vers les intercommunalités autres que la T2L.

C'est celle de Thionville avec 92 937 flux soit 6.49 % des flux totaux qui reste la destination la plus prisée.

- **Longuyonnais**

Il y a 42 694 flux au départ de cette zone vers les autres intercommunalités.

C'est le Bassin de Landres avec 19 490 flux qui draine le plus de flux soit 14.31 % des flux totaux.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA RÉGION GRAND EST CONCERNANT LE SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE

Le comité du SMITRAL décidait le 4 décembre 2018 de signer la charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est.

Il était prévu dans ce document de mettre en œuvre et d'exploiter un système d'information multimodale.

L'ambition d'un SIM partagé est d'améliorer l'accès des usagers à l'information concernant l'ensemble des modes de déplacements (collectifs et individuels, privés et publics).

Les nombreuses évolutions apportées à cet outil lui permettront dans les années à venir de tenir un rôle majeur dans l'accès à l'information des usagers.

Il accompagnera les AOM aux compétences élargies, la Région Grand Est en charge du réseau structurant de transport, et favorisera la coordination des offres de transport/mobilité, l'intermodalité et les chaînes de déplacements.

Ce nouveau modèle décompose le SIM autour de 4 objectifs principaux :

- La mise en place et la mise à disposition d'un référentiel de données multimodales et d'un calculateur multimodal à l'échelle de la Région Grand Est
- La mise à disposition de l'information sur différents canaux de diffusion régionaux (site internet, applications mobiles, et centrale d'appels) et locaux (médias des signataires)
- La promotion des canaux de diffusion régionaux afin de faire connaître les outils au plus grand nombre
- La promotion de la mise à disposition des données qualifiées du SIM et du calculateur d'itinéraire

Une convention a été élaborée afin de définir les obligations et les actions à mener par les signataires ainsi que les engagements financiers, les obligations vis-à-vis des usagers, les modalités de communication etc.

ÉTUDE CONCERNANT LE VERSEMENT TRANSPORT

La principale recette perçue par le SMITRAL est liée au versement transport.

Les entreprises et administrations de plus de 11 salariés ou agents sont assujetties à cette taxe dont la base de calcul s'applique sur la masse salariale.

Elle se répartit ainsi entre 2015 et 2018 :

	2015	2018	Différence
Communes Intercommunalités	99 227 €	113 250.87 €	14 023.87 €
Entreprises	392 723 €	477 553.64 €	84 830.64 €
Entreprises commerciales	168 262 €	164070.73 €	-4 191.27 €
Etablissements publics et parapublics	76 351 €	114167.07 €	37 816.07 €
Médical	238 344 €	239 780.14	1 436.14 €
Scolaire	176 078 €	217 236.94 €	41 158.94 €
Société intérim	34 138 €	64 918.53 €	30 780.53 €
Banques	28 455 €	23 497 €	-4 958 €

Mutuelles insertions	16 783 €	45 603.05 €	28 820.05 €
Total	1 230 361 €	1 460 078 €	229 716.97 €

On peut évaluer les impacts de l'évolution du taux de VT et du périmètre ainsi que de la vérification des bases qui ont permis de faire évoluer cette recette de 229 716.97 €.

ÉVOLUTION DU SMITRAL

La loi LOM va impacter l'évolution du SMITRAL, 3 communes membres appartiennent à des intercommunalités qui devront dès mars 2021 statuer sur une prise ou non de la compétence mobilité.